

CRC - 012M
C.P. – Plan
d'action 2008-2013
Agression sexuelle

**COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS, MISÉ EN
ŒUVRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2008-2013 EN
MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE**
Bilan

**Josée Rioux
Daniel Bellemare**

17/03/2015



BILAN DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2008-2013 EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE

La délinquance sexuelle fait partie des formes de criminalité qui suscitent beaucoup d'inquiétude au sein de la population et provoque une grande souffrance chez les personnes qui en sont victimes. Il est donc naturel que les décideurs cherchent à trouver des solutions qui permettront de réduire la victimisation et de rassurer la population face à la menace que représentent certains délinquants sexuels.

LE RIMAS

Le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) a pour mission de soutenir collectivement les membres et les bénévoles de son réseau et de faire la promotion auprès des citoyens et des organismes communautaires dans les domaines de l'intervention en délinquance sexuelle et de la réinsertion sociale des personnes ayant commis des délits sexuels. Le RIMAS agit aussi en tant qu'agent de changement dans le but de faire évoluer les services offerts aux agresseurs sexuels, les traitements et la perception du public.

LES SERVICES OFFERTS

Les différents centres du Québec ont offert des services d'évaluation et de traitement à plusieurs agresseurs sexuels. La provenance de ces personnes est multiple, mais la grande majorité est référée par les services correctionnels du Québec.

2013-2014	2014-2015
1209 personnes	1116 personnes

Constats suite à une étude réalisée en 2012

Nous notons plusieurs disparités régionales, notamment en ce qui a trait à l'importance accordée au traitement des agresseurs sexuels. Ces disparités traduisent un important manque de reconnaissance des organismes communautaires œuvrant à la réhabilitation des agresseurs sexuels. Ces organismes souffrent très souvent de sous-financement, ce qui menace à la fois leur survie et la qualité des services offerts. Un travail de sensibilisation sur la question devrait être fait dans les agences de santé et de services sociaux. Par ailleurs, le partage des responsabilités entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Sécurité publique devrait être clarifié afin de faciliter l'offre de services.

La clientèle ayant complété le programme PETRAAS est peu souvent référée pour un suivi en communauté. Pourtant, tous reconnaissent que le programme de Percé ne peut pas mettre un point final à une démarche thérapeutique, et que la communauté d'accueil doit assurer le maintien des acquis. Cela démontre l'importance des organismes communautaires, qui doivent être priorisés au cours des prochaines années.

Enfin, certaines régions ne sont pas encore en mesure d'offrir des services de suivi aux agresseurs sexuels; comment pouvons-nous travailler avec ces régions et développer un service adéquat pour assurer la prise en charge de cette clientèle ?

MESURES

Mesures 34 et 68

34

Soutenir le financement des organismes desservant les personnes victimes s'agression sexuelle, quel que soit leur âge et leur sexe.

Les services aux hommes victimes sont très peu développés et donc sous-financé. Deux groupes au Québec essaient de survivre et les moyens financiers pour les aider sont presque inexistants. Comparativement aux services aux femmes, c'est assez désolant. Selon le Centre d'Aide aux victimes d'actes criminels¹, un homme sur 6 est victimes d'agression sexuelle avant 18 ans. Peu de choses ont été faites pour les aider.

68

Soutenir le financement des organismes qui desservent la clientèle des agresseurs et qui répondent aux normes et standards de pratique.

Quelles normes et standards ?

Les montants consentis aux victimes est de **10 876 547\$ pour 38 centres** et celui au traitement spécialisé des agresseurs est de **1 300 000\$ pour 9 centres**, ces montants démontrent l'urgence d'investir dans le traitement afin de mieux protéger les victimes. Loin de nous l'idée de ne plus en accorder aux victimes, mais il faut prioriser maintien et le développement des services aux agresseurs pour une meilleure prise en charge et ce dans toutes les régions du Québec.

Mesure 63

Référence à des ressources spécialisées

Il y a 13 ressources spécialisées à travers le Québec pour accueillir toute la clientèle délinquante, c'est peu et rien n'a été vraiment développé depuis le dépôt des orientations en 2001.

¹ *Les hommes sont aussi victimes d'agressions sexuelles – Et si on en parlait... (2008)*

Mesure 65***Évaluation des personnes contrevenantes***

Le service d'évaluation spécialisée est peu utilisé auprès des organismes du réseau. Il est important de comprendre que ce type d'évaluation demande davantage que ce qui peut être fait par les agents de probation avec les outils actuariels.

Mesure 67***Normes et standards de pratique***

Les travaux pour élaborer ces normes ont débuté en 2006 et se sont terminés en 2009, document déposé au Ministère de la Santé et des Services sociaux. À ce jour, elles n'ont toujours pas été publiées. La Loi 21 encadrant la psychothérapie jette un éclairage différent rendant difficile la mise en vigueur les normes.

Plusieurs organismes ne seront pas en mesure de répondre aux exigences de la PL21, ceci risque de causer des interruptions de service dans certaines régions. L'offre de service n'étant pas assurée dans chaque région du Québec, la loi diminuera cette offre, ceci est dramatique.

Pour chacun des organismes communautaires, l'augmentation des exigences provoquera une augmentation dans l'offre salariale. Il sera donc impossible pour la grande majorité des organismes à répondre à cette demande supplémentaire dans les contraintes de leur budget actuel. **Que fera le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour aider les centres à combler cette hausse ?**

Mesure 70***Soutenir le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) pour la réalisation d'initiatives favorisant l'amélioration des connaissances et des services aux agresseurs.***

Le regroupement, reçoit via le programme PSOC une subvention de 68 000\$. Nous en remercions le Ministère de la Santé et des Services sociaux, il demeure important de souligner que le regroupement est comparé au regroupement des CALACS qui lui reçoit plus de 300 000\$ par année.

Mesure 74***Établissement de détention de Percé***

Beaucoup de difficultés demeurent dans la référence des clients suite au programme de Percé.

Un projet pilote a été mis sur pied pour encourager la référence des clients après Percé, les résultats sont mitigés depuis le début du projet, soit septembre 2014.

EN TERMINANT

Traiter un agresseur sexuel n'attire pas la faveur populaire pourtant, chaque personne suivie en communauté peut faire la différence et peut-être faire une victime de moins.

Nous travaillons tous à protéger les victimes et les intervenants auprès des agresseurs le font à un niveau différent, il faut miser sur cette forme de prévention si nous voulons que nos enfants soient davantage en sécurité.

Josée Rioux, crim
Directrice générale

Daniel Bellemare
Président